

BPA TAP

Travaux des Aménagements Paysagers en **1 an**

Le diplôme vous permet de devenir ouvrier qualifié spécialisé en travaux et aménagements paysagers. Vous aurez la compétence pour réaliser les différents travaux d'entretien des espaces verts et de création paysagère
Vous exercez votre activité dans une entreprise de paysage privé ou dans une collectivité territoriale.

Au terme de sa formation, l'apprenti devra être capable de :



- Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues
- Réaliser des travaux de création et d'entretien des espaces verts
- Réaliser des travaux de constructions paysagères
- Utiliser et entretenir des matériels et conduire des engins de chantier
- Participer aux travaux d'entretien et de réalisation de décorations d'espaces intérieurs
- Communiquer au sein de l'entreprise ou de la collectivité avec la clientèle ou les fournisseurs

L'apprenti doit savoir concevoir un jardin en fonction de l'environnement, des conditions pédo-climatiques et des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.

Comment s'inscrire ?

L'entrée en BPA TAP 1 an peut se faire après l'obtention d'un CAPa Jardinier Paysagiste.

Le dossier d'admission est remis par le CFA après des tests et un entretien.

L'admission définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Contenu de la formation

UNITES CAPITALISABLES

UC G3 Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

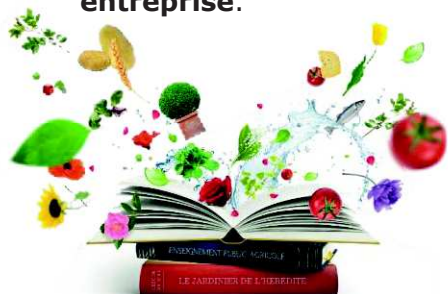
UC S1 Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

UC S2 Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

UC S3 Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

UCARE 1 Construire des ouvrages maçonnés paysagers

UCARE 2 Connaître et utiliser des végétaux d'ornement



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN



CFA Nantes Terre Atlantique
Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaire – BP 117
44817 ST HERBLAIN cedex

Tél : 02.40.94.86.08 – Mail : cfa.loire-atlantique@educagri.fr

Contenu de la formation

Au Centre de Formation : 600 heures de formation sur 1 an réparties sur 17 semaines.

Chez le maître d'apprentissage : par alternance, 30 semaines par an, l'apprenti approfondit l'acquisition des gestes professionnels du métier.

Obtention du diplôme

Les évaluations sont réalisées au cours de l'année de formation. L'obtention du diplôme est validée par la réussite de toutes les Unités Capitalisables (UC). Le jeune dispose de 5 ans après la fin de formation pour repasser les UC non acquises.

Conditions d'admission

Etre âgé de 16 à 29 ans.

L'admission en formation BPA 1 an se fait après obtention obligatoire du CAPa. Après passage de tests et entretien de motivation, une réponse vous est adressée par courrier. L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Site de formation

➤ **Saint Herblain**

CFA Nantes Terre Atlantique
Site Jules Rieffel – 5 rue de la Syonnaière – BP 117
44817 St HERBLAIN Cedex
☎ : 02.40.94.86.08
e-mail : cfa.loire-atlantique@educagri.fr



Rémunération

Le BPA en 1 an est une formation complémentaire au CAPa. Il y a donc une rémunération spécifique pour cette formation correspondant à une deuxième année d'apprentissage majorée de 15 points, soit :

16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
54% du SMIC	66% du SMIC	76% du SMIC	100% du SMIC



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN



CFA Nantes Terre Atlantique
Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaière – BP 117
44817 ST HERBLAIN cedex

Tél : 02.40.94.86.08 – Mail : cfa.loire-atlantique@educagri.fr